

MAITRE D'OUVRAGE :

SYNDICAT DU MOYEN ADOUR LANDAIS (SIMAL)

**38, rue Victor Hugo
40 025 Mont-de-Marsan**



Affaire suivie par Michaël Dupuy

Demande d'autorisation environnementale pour la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) (2019 – 2026)

Document 5-A : Fiches techniques



Le ruisseau du Gaube à Pontonx-sur-Adour



Plan d'eau sur le Téchénérat à Montgaillard

Partenaires financiers :



SARL ECCEL Environnement - Cabinet LIEBIG

Etudes, Conseil et Contrôle en Environnement
8, Avenue de Lavour 31590 VERFEIL
Siret 521 785 352 00027 – Code APE 7112B

TABLE DES MATIERES

Amélioration du franchissement piscicole.....	3
BARRACTP005	3
GIOUACTP009	4
BARRACTP001	5
LUZOACTP001	6
Aménagement d'ouvrages de franchissement (pont/passage busé)	7
MARRACTP010	7
MAHOACTP001	8
TECHACTP003	9
OUZEACTP001	10
MARSACTP003	11
Démantèlement d'ouvrage.....	12
TECHACTP004	12
BARRACTP003	13
BARRACTP004	14
GAUBACTP001	15
GIOUACTP008	16
COURACTP002	17
Recharge en granulats par dôme	18
SAINACTL007	18
PESQACTL005.....	19
SAINACTL011	20
Renaturation du lit - diversification	21
GIOUACTL010	21
BORDACTL014	22
BORDACTL024	23
LUZOACTL001	24
BOURACTL006	25
Renaturation du lit – réduction de section	26
BORDACTL006	26
GIOUACTL009	27
Restauration de frayères à brochets	28
ADOUACTS001	28

**Amélioration du franchissement piscicole
BARRACTP005**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Qualité de la rivière

Objectifs : Restaurer la continuité écologique / Lutter contre le risque d'érosion

Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau du Moulin de Barris
Masse d'eau : FRFRR327C_19

Commune RG : Cauna
Commune RD : Souprosse

Précision :

L'accès au cours d'eau est possible uniquement par la rive droite.



Description des travaux

Réalisation des travaux en **année 5**

Détail :

Création d'une recharge en aval du pont afin d'améliorer le franchissement piscicole. Les blocs existants en aval devront être positionnés en berge avant travaux.

Le diamètre des granulats d'apports environ 5 à 15 cm. Ils seront de façon à créer une veine d'eau centrale. Les matériaux doivent recouvert d'une couche de particules fines pour boucher les interstices. La pente moyenne de la recharge sera de 5%.

Plans :

- BARRACTP005_EI_PI_Pt_VP
- BARRACTP005_AV_Pi_VP

Financement :

Montant prévisionnel (€ HT) : 2000



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval ;
- Les travaux nécessitent un assèchement en aval immédiat ce qui nuira ponctuellement à la faune et la flore benthique sur cette zone ;
- Risque de perturbation de la faune piscicole en raison de l'assèchement, du colmatage et des nuisances induites par les travaux.

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Amélioration de la continuité piscicole.
- Amélioration de la qualité de l'eau, grâce à une meilleure oxygénation.
- Création de nouveaux habitats favorables aux invertébrés benthiques et aux bryophytes ;
- Amélioration de la stabilité du pont

Les incidences permanentes seront très positives sur les milieux aquatiques et les espèces qui en dépendent.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Réalisation des travaux d'aval en amont
- Nécessité de prévenir les riverains concernés
- Période de travaux de juillet à octobre
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

<input checked="" type="checkbox"/>	Approche cartographique	
<input checked="" type="checkbox"/>	Suivi biologique	
	Invertébrés	<input type="checkbox"/>
	Diatommées	<input type="checkbox"/>
	Poissons	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Suivi hydromorphologique	
	Protocole CARHYCE	<input type="checkbox"/>
	Profil en long	<input type="checkbox"/>
	Profil en travers	<input type="checkbox"/>
	Mesures granulométriques	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Continuité	
	Protocole ICE	<input checked="" type="checkbox"/>

**Amélioration du franchissement piscicole
GIOUACTP009**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Qualité de la rivière

Objectifs : Restaurer la continuité écologique / Lutter contre le risque d'érosion

Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau du Gioulé

Masse d'eau : FRFRR327C_11

Commune : Bordères-Lamensans

Précision :

Le site est accessible depuis la rive droite. Il s'agit d'un seuil permettant l'alimentation d'un pompage pour l'irrigation. Actuellement, la hauteur de chute est de 1.5m.



Description des travaux

Réalisation des travaux en **année 2**

Détail :

L'objectif est dans un premier temps d'échanger avec le propriétaire sur la côte de ligne d'eau nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du pompage. Une fois, la ligne d'eau minimale définie, il s'agira de venir positionner des blocs en aval immédiat du seuil pour obtenir une pente faible d'environ 3%. Les diamètres des blocs sont compris entre 125 mm et 500 mm. Au regard de l'enjeu piscicole, il n'est pas pertinent de réaliser une étude hydraulique d'autant plus que le fonctionnement hydrologique du Gioulé n'est pas connu (absence de station hydrométrique). **Il n'y a donc pas de plan d'AVP pour ce site.**

Financement :

Montant prévisionnel (€ HT) : 15000



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action se situe sur la ZSC de l'Adour (FR7200724). Les travaux qu'elle nécessite pourraient être source de perturbations (piétinements, bruits, pollutions accidentelles, mobilisation MES...) sur les espèces ou les habitats. **Cependant, en raison de la faible durée des travaux et de son emprise limitée, cette action ne remettra pas en cause l'état de conservation de ce site Natura 2000.**

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau entraînant une augmentation du colmatage des substrats en aval ;
- Les travaux nécessitent un assèchement en aval immédiat ce qui nuira ponctuellement à la faune et la flore benthique sur cette zone ;
- Risque de perturbation de la faune piscicole en raison de l'assèchement, du colmatage et des nuisances induites par les travaux.

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Amélioration de la continuité piscicole.
- Amélioration de la qualité de l'eau, grâce à une meilleure oxygénation.
- Création de nouveaux habitats favorables aux invertébrés benthiques et aux bryophytes.

Les incidences permanentes seront très positives sur les milieux aquatiques et les espèces qui en dépendent.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Réalisation des travaux d'aval en amont
- Nécessité de prévenir les riverains concernés
- Période de travaux de juillet à octobre
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique



Suivi biologique

Invertébrés



Diatommées



Poissons



Suivi hydromorphologique

Protocole CARHYCE



Profil en long



Profil en travers



Mesures granulométriques



Continuité

Protocole ICE



**Amélioration du franchissement piscicole
BARRACTP001**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Protection des biens et des personnes

Objectifs : Restaurer la continuité écologique

Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau du Moulin de Barris
Masse d'eau : FRFRR327C_11

Commune : Cauna



Précision :
La partie aval du pont est embroussaillée.
Un passage pour débroussailler la zone est nécessaire avant travaux.

Description des travaux

Réalisation des travaux en **année 5**

Détail :

Création d'une recharge en aval du pont afin d'améliorer le franchissement piscicole. Préalablement, les poteaux électriques en travers du lit devront être retirés puis évacués.

Le diamètre des granulats d'apports environ 5 à 15 cm. Ils seront de façon à créer une veine d'eau centrale. Les matériaux doivent recouvert d'une couche de particules fines pour boucher les interstices.

Plans :

- BARRACTP001_EI_PI_Pt_VP
- BARRACTP001_AV_Pi_VP

Financement :

Montant prévisionnel (€ HT) : 2000



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Les travaux nécessitent un assèchement en aval immédiat ce qui nuira à la faune et la flore benthique sur cette zone.
- Risque de perturbation de la faune piscicole en raison de l'assèchement, du colmatage et des nuisances induites par les travaux

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Amélioration de la continuité piscicole.
- Amélioration de la qualité de l'eau, grâce à une meilleure oxygénation.
- Création de nouveaux habitats favorables aux invertébrés benthiques et aux bryophytes.
- Amélioration de la stabilité du pont

Les incidences permanentes seront très positives sur les milieux aquatiques et les espèces qui en dépendent.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Réalisation des travaux d'aval en amont
- Nécessité de prévenir les riverains concernés
- Période de travaux de juillet à octobre
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi biologique	
Invertébrés	<input type="checkbox"/>
Diatommées	<input type="checkbox"/>
Poissons	<input type="checkbox"/>
Suivi hydromorphologique	
Protocole CARHYCE	<input type="checkbox"/>
Profil en long	<input type="checkbox"/>
Profil en travers	<input type="checkbox"/>
Mesures granulométriques	<input type="checkbox"/>
Continuité	
Protocole ICE	<input checked="" type="checkbox"/>

**Amélioration du franchissement piscicole
LUZOACTP001**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Protection des biens et des personnes

Objectifs : Restaurer la continuité écologique

Localisation

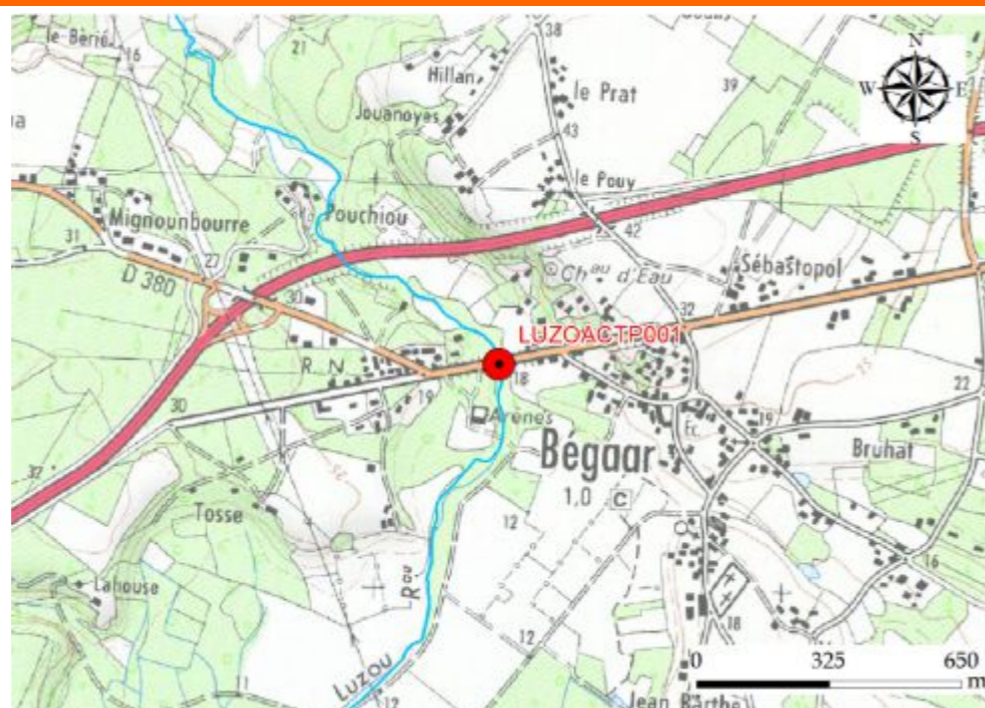
Cours d'eau : Le Luzou
Masse d'eau : FRFR233

Commune : Begaar

Précision :

L'accès est préférable par la rive droite via les arènes de Begaar.

Ce site d'aménagement est situé à proximité des travaux de renaturation sur le Luzou (LUZOACTL001).



Description des travaux

Réalisation des travaux en **année 5**

Détail :

Création d'une recharge en aval du pont afin d'améliorer le franchissement piscicole. Les blocs existants en aval devront être repositionnés. Au regard de la largeur du cours d'eau, il est souhaitable de créer un double pendage latéral.

Le diamètre des granulats d'apports environ 15 à 30 cm. Ils seront de façon à créer une veine d'eau centrale. Les matériaux doivent recouvert d'une couche de particules fines pour boucher les interstices.

Plans :

- LUZOACTL001_LUZOACTP001_EI_VP_Pt_PI
- LUZOACTL001_LUZOACTP001_AV_P_VP_PI

Financement :

Montant prévisionnel (€ HT) : 4000



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Les travaux nécessitent un assèchement en aval immédiat ce qui nuira à la faune et la flore benthique sur cette zone.
- Risque de perturbation de la faune piscicole en raison de l'assèchement, du colmatage et des nuisances induites par les travaux

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Amélioration de la continuité piscicole.
- Amélioration de la qualité de l'eau, grâce à une meilleure oxygénation.
- Création de nouveaux habitats favorables aux invertébrés benthiques et aux bryophytes.
- Amélioration de la stabilisation du pont

Les incidences permanentes seront très positives sur les milieux aquatiques et les espèces qui en dépendent.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Réalisation des travaux d'aval en amont
- Nécessité de prévenir les riverains concernés
- Période de travaux de juillet à octobre
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique



Suivi biologique

Invertébrés



Diatommées



Poissons



Suivi hydromorphologique

Protocole CARHYCE



Profil en long



Profil en travers



Mesures granulométriques



Continuité

Protocole ICE



**Aménagement d'ouvrages de franchissement (pont/passage busé)
MARRACTP010**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Protection des biens et des personnes

Objectifs : Protection des biens et des personnes / Lutter contre le risque d'érosion

Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau de Marrein
Masse d'eau : FRFRR327C_21

Commune RG : Gouts
Commune RD : Tartas

Précision :
Accès par la rive droite



Description des travaux

Réalisation des travaux en **année 5**

Détail :

Il s'agit de remplacer le passage busé par une passerelle pour améliorer le bon écoulement de l'eau en période de crue. Les types de véhicule amenés à franchir le cours d'eau devront être vérifiés avant intervention pour le choix de la passerelle et de sa résistance. Les dimensions préconisées de la passerelle sont 5m* 8m. **Ce projet ne nécessite pas de plans d'AVP.**

Financement :

Montant prévisionnel (€ HT) : 10000



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Les travaux occasionneront une gêne temporaire (bruit et déplacement) ce qui nuira à la faune et la flore benthique sur cette zone.
- Risque de perturbation de la faune piscicole en raison des nuisances induites par les travaux

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Amélioration des écoulements de l'eau dans le lit mineur.
- Réduction du risque d'inondation en amont de l'ouvrage.
- Amélioration de la continuité piscicole et sédimentaire.
- Réduction des érosions régressives du lit mineur et des berges (en amont et aval de l'ouvrage).

Bien que ponctuelle, cette action restaurera en partie la dynamique naturelle des cours d'eau et sera très positive sur les milieux aquatiques.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique

Suivi biologique

Invertébrés

Diatommées

Poissons

Suivi hydromorphologique

Protocole CARHYCE

Profil en long

Profil en travers

Mesures granulométriques

Continuité

Protocole ICE

**Aménagement d'ouvrages de franchissement (pont/passage busé)
MAHOACTP001**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Protection des biens et des personnes

Objectifs : Restaurer la continuité écologique

Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau du Mahourat
Masse d'eau : FRFR327C

Commune RG : Larrivière-Saint-Savin
Commune RD : Renung



Précision :
Accès pratique depuis la rive gauche

Description des travaux

Réalisation des travaux en **année 3**

Détail :

Il s'agit de remplacer le passage busé par un gué empierré. L'épaisseur des empièvements doit être d'environ 30 cm. Les chemins devront être décaissés pour obtenir une pente proche de 5% au niveau du passage à gué.

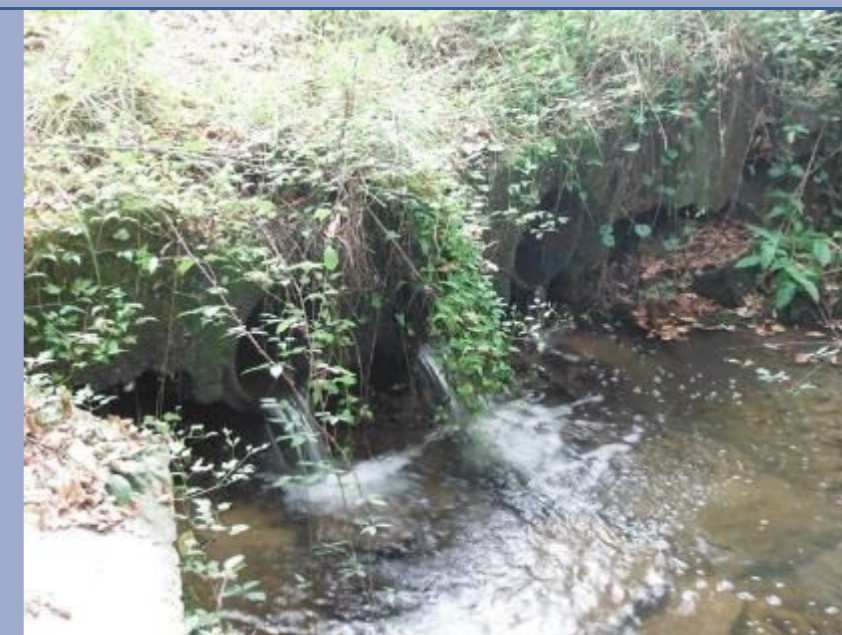
En aval du gué, des enrochements devront être positionnés afin de limiter les risques d'affouillements du lit mineur. Ils n'altéreront pas la continuité écologique.

Plans :

- MAHOACTP001_EI_PI_VP
- MAHOACTP001_AV_Pt_VP

Financement :

Montant prévisionnel (€ HT) : 6000



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Les travaux nécessitent un assèchement en aval immédiat ce qui nuira à la faune et la flore benthique sur cette zone.
- Risque de perturbation de la faune piscicole en raison de l'assèchement, du colmatage et des nuisances induites par les travaux.

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Amélioration des écoulements de l'eau dans le lit mineur.
- Réduction du risque d'inondation en amont de l'ouvrage.
- Restauration de la continuité piscicole et sédimentaire.
- Pas d'impact sur la ligne d'eau par rapport au fonctionnement naturel du cours d'eau

Cette action restaurera en partie la dynamique naturelle des cours d'eau et sera très positive sur les milieux aquatiques.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Installation de barrages filtrants en aval pour limiter les MES
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi biologique	
Invertébrés	<input type="checkbox"/>
Diatommées	<input type="checkbox"/>
Poissons	<input type="checkbox"/>
Suivi hydromorphologique	
Protocole CARHYCE	<input type="checkbox"/>
Profil en long	<input type="checkbox"/>
Profil en travers	<input type="checkbox"/>
Mesures granulométriques	<input type="checkbox"/>
Continuité	
Protocole ICE	<input checked="" type="checkbox"/>

**Aménagement d'ouvrages de franchissement (pont/passage busé)
TECHACTP003**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Protection des biens et des personnes

Objectifs : Restaurer la continuité écologique

Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau du Téchénérat
Masse d'eau : FRFR327C

Commune RG : Montgaillard
Commune RD : Larrivière-Saint-Savin

Précision :
Prévoir un accès depuis la rive gauche



Description des travaux

Réalisation des travaux en **année 3**

Détail :

Il s'agit de remplacer le passage busé par un gué empierré. L'épaisseur des empièvements doit être d'environ 30 cm. Les chemins devront être décaissés pour obtenir une pente proche de 5% au niveau du passage à gué. En aval du gué, des enrochements devront être positionnés afin de limiter les risques d'affouillements du lit mineur. Ils n'altéreront pas la continuité écologique.

Plans :

- TECHACTP003_EI_Pt_VP
- TECHACTP003_AV_Pt_VP

Financement :

Montant prévisionnel (€ HT) : 5000



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Les travaux nécessitent un assèchement en aval immédiat ce qui nuira à la faune et la flore benthique sur cette zone.
- Risque de perturbation de la faune piscicole en raison de l'assèchement, du colmatage et des nuisances induites par les travaux

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Amélioration des écoulements de l'eau dans le lit mineur.
- Réduction du risque d'inondation en aval de l'ouvrage.
- Restauration de la continuité piscicole et sédimentaire.
- Pas d'impact sur la ligne d'eau par rapport au fonctionnement naturel du cours d'eau

Cette action restaurera en partie la dynamique naturelle des cours d'eau et sera très positive sur les milieux aquatiques.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi biologique	
Invertébrés	<input type="checkbox"/>
Diatommées	<input type="checkbox"/>
Poissons	<input type="checkbox"/>
Suivi hydromorphologique	
Protocole CARHYCE	<input type="checkbox"/>
Profil en long	<input type="checkbox"/>
Profil en travers	<input type="checkbox"/>
Mesures granulométriques	<input type="checkbox"/>
Continuité	
Protocole ICE	<input checked="" type="checkbox"/>

**Aménagement d'ouvrages de franchissement (pont/passage busé)
OUZEACTP001**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Protection des biens et des personnes

Objectifs : Restaurer la continuité écologique

Localisation

Cours d'eau : L'Ouzenté
Masse d'eau : FRFRR328_4

Commune : Saint-Vincent-de-Paul

Précision :

Il s'agit d'un chemin communal permettant l'accès à une prairie et une maison individuelle.



Description des travaux

Réalisation des travaux en **année 6**

Détail :

Il s'agit de remplacer le passage busé par un pont cadre pour améliorer le bon écoulement de l'eau en période de crue et rétablir la continuité.
Les dimensions préconisées de la passerelle sont 3m*3.5m.

En l'état actuel, l'obstacle a provoqué un blocage des sédiments. Une attention particulière devra être portée sur le cours d'eau suite au démantèlement. -

Plans :

- OUZEACTP001_EI_PI_VP_Pt_AV_P_VC

Financement :

Montant prévisionnel (€ HT) : 7000



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Les travaux nécessitent un assèchement en aval immédiat ce qui nuira à la faune et la flore benthique sur cette zone.
- Risque de perturbation de la faune piscicole en raison de l'assèchement, du colmatage et des nuisances induites par les travaux.

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Amélioration des écoulements de l'eau dans le lit mineur.
- Réduction du risque d'inondation en aval de l'ouvrage.
- Restauration de la continuité piscicole et sédimentaire.
- Réduction des érosions régressives du lit mineur et des berges (en amont et aval de l'ouvrage).

Cette action restaurera en partie la dynamique naturelle des cours d'eau et sera très positive sur les milieux aquatiques.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi biologique	
Invertébrés	<input type="checkbox"/>
Diatommées	<input type="checkbox"/>
Poissons	<input type="checkbox"/>
Suivi hydromorphologique	
Protocole CARHYCE	<input type="checkbox"/>
Profil en long	<input type="checkbox"/>
Profil en travers	<input type="checkbox"/>
Mesures granulométriques	<input checked="" type="checkbox"/>
Continuité	
Protocole ICE	<input checked="" type="checkbox"/>

**Aménagement d'ouvrages de franchissement (pont/passage busé)
MARSACTP003**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Protection des biens et des personnes

Objectifs : Restaurer la continuité écologique

Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau du Marsians
Masse d'eau : FRFR327C_16

Commune : Grenade-sur-L'adour



Précision :
L'accès au cours d'eau pourra se faire depuis le lieu-dit l'Argentré en rive droite.

Description des travaux

Réalisation des travaux en **année 2**

Détail :
Il s'agit de créer un gué empierré dans le lit mineur afin de limiter le piétinement par les bovins lors de la traversée du cours d'eau pour accéder d'une prairie à l'autre.
Les berges devront être talutées et empierrées avec des blocs de 125 mm à 250 mm. De la même façon, sur la surface du gué (5m*2.5m) le lit mineur sera empierré sur une épaisseur de 30 cm.
Le cas échéant des barrières de part et d'autre du passage pour être positionnées en période estivale pour limiter la divagation du bétail.
Ce projet ne nécessite pas de plans d'AVP.



Financement :
Montant prévisionnel (€ HT) : 5000

	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Les travaux nécessitent un assèchement en aval immédiat ce qui nuira à la faune et la flore benthique sur cette zone.
- Risque de perturbation de la faune piscicole en raison de l'assèchement, du colmatage et des nuisances induites par les travaux

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Amélioration des écoulements de l'eau dans le lit mineur.
- Réduction des érosions régressives du lit mineur et des berges.

Cette action restaurera en partie la dynamique naturelle des cours d'eau et sera très positive sur les milieux aquatiques.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES (bottes de pailles)
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique



Suivi biologique

Invertébrés
Diatommées
Poissons



Suivi hydromorphologique

Protocole CARHYCE
Profil en long
Profil en travers
Mesures granulométriques



Continuité

Protocole ICE



**Démantèlement d'ouvrage
TECHACTP004**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Qualité de la rivière

Objectifs : Restaurer la continuité écologique

Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau du Téchénérat

Masse d'eau : FRFR327C

Commune RG : Montgaillard

Commune RD : Larrivière-Saint-Savin

Précision :

Une reconnaissance préalable des accès par l'équipe technique du SIMAL est nécessaire.

L'accès au cours d'eau est plus facile depuis la rive gauche.



Description des travaux

Réalisation des travaux en **année 3**

Détail :

Il s'agit d'un mini-seuil fabriqué à partir de matériaux divers. Les matériaux issus du démantèlement devront être évacués.

Ce projet ne nécessite pas de plans d'AVP.



Financement :

Montant prévisionnel (€ HT) : 500

	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Perturbations de la faune et la flore par les travaux (piétinement, bruit...).

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Rétablissement de la continuité écologique.
- Modification des vitesses des écoulements (lentique à lotique).

Les incidences de l'action seront positives sur les espèces faunistiques ou floristiques et les milieux aquatiques.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique



Suivi biologique

Invertébrés



Diatommées



Poissons



Suivi hydromorphologique

Protocole CARHYCE



Profil en long



Profil en travers



Mesures granulométriques



Continuité

Protocole ICE



**Démantèlement d'ouvrage
BARRACTP003**

Maître d'ouvrage : SIMAL

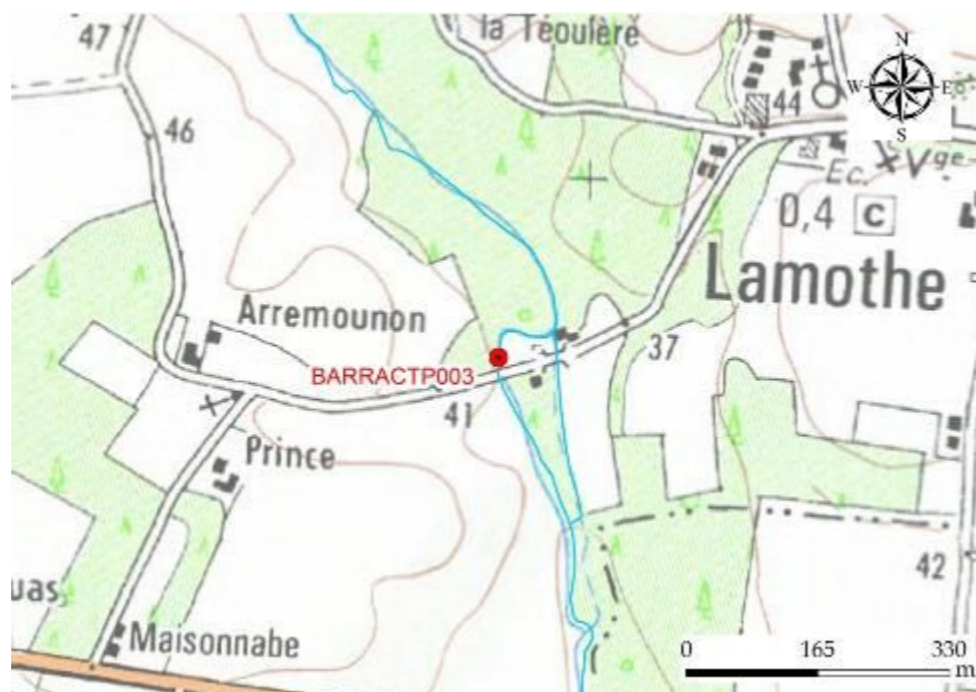
Enjeu : Qualité de la rivière

Objectifs : Restaurer la continuité écologique

Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau du Moulin de Barris
Masse d'eau : FRFR327C_19
Commune : Lamothe

Précision :
Le site est un ancien moulin. Il est accessible depuis la rive droite en aval du seuil.



Description des travaux

Réalisation des travaux en **année 5**

Détail :
Le seuil est en ruine. Son arasement doit toutefois être réalisé en deux étapes afin de limiter le risque d'érosion régressive sur le cours d'eau.

Les travaux doivent être menés simultanément avec l'action BARRACTP004 (page suivante) qui est le seuil situé quelques dizaines de mètres en amont. La première année de travaux, il est prévu d'arasement le seuil sur une hauteur de 60 cm soit à la côte 36.80 mNGF. L'année suivante la partie restante sera arasée.

- Plans :**
- BARRACTP003_BARRACTP004_EI_P I_VP_Pt
 - BARRACTP003_BARRACTP004_AVP _PI_VP_VC

Financement :
Montant prévisionnel (€ HT) : 2500



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation du colmatage des substrats en aval.
- Diminution temporaire de la stabilité des berges.
- Perturbations de la faune et la flore par les travaux (piétinement, bruit...).

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Rétablissement de la continuité écologique et de la dynamique fluviale.
- Modification des vitesses des écoulements (lentique à lotique), entraînant une modification des zones de dépôt et d'érosion.
- Réduction des nuisances induites par la retenue (évaporation, eutrophisation...).
- Diversification des écoulements, des habitats et des espèces.

Les incidences de l'action seront très positives sur les espèces faunistiques ou floristiques et les milieux aquatiques.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Pas d'interruption de la continuité hydraulique
- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi biologique	
Invertébrés	<input type="checkbox"/>
Diatommées	<input type="checkbox"/>
Poissons	<input type="checkbox"/>
Suivi hydromorphologique	
Protocole CARHYCE	<input type="checkbox"/>
Profil en long	<input checked="" type="checkbox"/>
Profil en travers	<input type="checkbox"/>
Mesures granulométriques	<input type="checkbox"/>
Continuité	
Protocole ICE	<input checked="" type="checkbox"/>

**Démantèlement d'ouvrage
BARRACTP004**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Qualité de la rivière

Objectifs : Restaurer la continuité écologique

Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau du Moulin de Barris
Masse d'eau : FRFR327C_19
Commune : Lamothe

Précision :
Le site est un ancien moulin. Il est accessible depuis la rive droite en aval du seuil



Description des travaux

Réalisation des travaux en **année 5**

Détail :
Les travaux doivent être menés simultanément avec l'action BARRACTP003 (page précédente). La première année de travaux, il est prévu d'arasé le seuil sur une hauteur de 30 cm soit à la cote 37.92 mNGF. L'année suivante la partie restante sera arasée.

- Plans :**
- BARRACTP003_BARRACTP004_EI_PI_VP_Pt
 - BARRACTP003_BARRACTP004_AV_P_PI_VP_VC

Financement :
Montant prévisionnel (€ HT) : 5000



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Diminution temporaire de la stabilité des berges.
- Perturbations de la faune et la flore par les travaux (piétinement, bruit...).

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Rétablissement de la continuité écologique et de la dynamique fluviale.
- Modification des vitesses des écoulements (lentique à lotique), entraînant une modification des zones de dépôt et d'érosion.
- Réduction des nuisances induites par la retenue (évaporation, eutrophisation...).
- Diversification des écoulements, des habitats et des espèces.
- Amélioration de la qualité de l'eau.

Les incidences de l'action seront très positives sur les espèces faunistiques ou floristiques et les milieux aquatiques.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Réalisation des travaux d'aval en amont
- Pas d'interruption de la continuité hydraulique
- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi biologique	
Invertébrés	<input type="checkbox"/>
Diatommées	<input type="checkbox"/>
Poissons	<input type="checkbox"/>
Suivi hydromorphologique	
Protocole CARHYCE	<input type="checkbox"/>
Profil en long	<input checked="" type="checkbox"/>
Profil en travers	<input type="checkbox"/>
Mesures granulométriques	<input type="checkbox"/>
Continuité	
Protocole ICE	<input checked="" type="checkbox"/>

**Démantèlement d'ouvrage
GAUBACTP001**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Qualité de la rivière

Objectifs : Restaurer la continuité écologique

Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau du Gaube
Masse d'eau : FRFRR328_1

Commune : Pontonx-sur-Adour



Précision :
L'accès au site peut se faire depuis la rive droite.
L'ouvrage est une ancienne porte à flot en ruine sans usage, il n'est plus équipé de pelle, dont la ligne d'eau ne sera pas modifiée.
Il permet tout de même de traverser le ruisseau. Toutefois, la stabilité de l'ouvrage est très mauvaise.

Description des travaux

Réalisation des travaux en **année 1**

Détail :
Le démantèlement de l'ouvrage consiste à supprimer l'ensemble des parties bétonnées et empierrée afin de faciliter l'écoulement. Le volume total des matériaux à retirer est estimé à 70m³. Une discussion préalable doit être réalisée avec le propriétaire afin de s'assurer de la faisabilité de l'opération. Le cas échéant, la mise en place d'une passerelle pourra être réalisée en mesure compensatoire.

Plans :
- GAUBACTP001_EI_PI_VP_Pt
- GAUBACTP001_AVP_VP_VC

Financement :
Montant prévisionnel (€ HT) : 3000



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 : Cette action se situe sur la ZSC de l'Adour (FR7200724). Les travaux qu'elle nécessite pourraient être source de perturbations (piétinements, bruits, mobilisation MES...) sur les espèces ou les habitats. **Cependant, en raison de la faible durée des travaux et de son emprise limitée, cette action ne remettra pas en cause l'état de conservation de ce site Natura 2000.**

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Diminution temporaire de la stabilité des berges.
- Perturbations de la faune et la flore par les travaux (piétinement, bruit...).

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Rétablissement de la continuité écologique et de la dynamique fluviale.
- Réduction des nuisances induites par la retenue (évaporation, eutrophisation...).
- Diversification des écoulements, des habitats et des espèces.
- Amélioration de la qualité de l'eau.

Les incidences de l'action seront très positives sur les espèces faunistique ou floristiques et les milieux aquatiques.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Pas d'interruption de la continuité hydraulique
- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi biologique	
Invertébrés	<input type="checkbox"/>
Diatommées	<input type="checkbox"/>
Poissons	<input type="checkbox"/>
Suivi hydromorphologique	
Protocole CARHYCE	<input type="checkbox"/>
Profil en long	<input type="checkbox"/>
Profil en travers	<input type="checkbox"/>
Mesures granulométriques	<input type="checkbox"/>
Continuité	
Protocole ICE	<input checked="" type="checkbox"/>

**Démantèlement d'ouvrage
GIOUACTP008**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Qualité de la rivière

Objectifs : Restaurer la continuité écologique

Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau du Gioulé
Masse d'eau : FRFR327C_11
Commune : Le Vignau

Précision :
L'accès au site s'établit facilement depuis le lieu-dit de Lamole.



Description des travaux

Réalisation des travaux en **année 2**

Détail :

Le démantèlement est prévu en deux étapes : un premier arasement sur les 50 premiers centimètres.

Puis un second arasement est à prévoir l'année suivante sur l'ensemble du seuil restant.

La durée entre ces deux étapes sera affinée par le technicien de rivière en fonction de l'évolution du cours d'eau. Une fois, ces travaux terminés, des travaux de réduction de section (GIOUACTL009) seront réalisés.

Plans :

- GIOUACTP008_GIOUACTL009_EI_PI_VP_Pt
- GIOUACTP008_GIOUACTL009_AVP_PI_VP_VC

Financement :

Montant prévisionnel (€ HT) : 5000



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Diminution temporaire de la stabilité des berges.
- Perturbations de la faune et la flore par les travaux (piétinement, bruit...).

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Rétablissement de la continuité écologique et de la dynamique fluviale.
- Réduction des nuisances induites par la retenue (évaporation, eutrophisation...).
- Diversification des écoulements, des habitats et des espèces.
- Amélioration de la qualité de l'eau.

Les incidences de l'action seront très positives sur les espèces faunistique ou floristiques et les milieux aquatiques.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Pas d'interruption de la continuité hydraulique
- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi biologique	
Invertébrés	<input type="checkbox"/>
Diatommées	<input type="checkbox"/>
Poissons	<input type="checkbox"/>
Suivi hydromorphologique	
Protocole CARHYCE	<input type="checkbox"/>
Profil en long	<input checked="" type="checkbox"/>
Profil en travers	<input type="checkbox"/>
Mesures granulométriques	<input type="checkbox"/>
Continuité	
Protocole ICE	<input checked="" type="checkbox"/>

**Démantèlement d'ouvrage
COURACTP002**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Qualité de la rivière

Objectifs : Restaurer la continuité écologique

Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau du Courdaoute
Masse d'eau : FRFR327C_16

Commune : Grenade-sur-
l'Adour



Précision :
L'ouvrage est situé en amont immédiat de la route communale en direction de Castandet. Il s'agit d'un ancien seuil de répartition d'un moulin.

Description des travaux

Réalisation des travaux en **année 3**

Détail :

Le démantèlement est prévu en deux étapes : un premier arasement sur les 60 premiers centimètres.

Puis un second arasement est à prévoir l'année suivante sur l'ensemble du seuil restant.

Un engorgement en amont du seuil a été constaté lors des relevés de terrain. L'arasement entrainera très probablement une mobilisation partielle de ces sédiments.

La durée entre ces deux étapes sera affinée par le technicien de rivière en fonction de l'évolution du cours d'eau.

Plans :

- COURACTP002_EI_PI_VP_Pt
- COURACTP002_AVP_PI_VC

Financement :

Montant prévisionnel (€ HT) : 5000



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Diminution temporaire de la stabilité des berges.
- Perturbations de la faune et la flore par les travaux (piétinement, bruit...).

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Rétablissement de la continuité écologique et de la dynamique fluviale.
- Réduction des nuisances induites par la retenue (évaporation, eutrophisation...).
- Diversification des écoulements, des habitats et des espèces.
- Amélioration de la qualité de l'eau.

Les incidences de l'action seront très positives sur les espèces faunistique ou floristiques et les milieux aquatiques.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Pas d'interruption de la continuité hydraulique
- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique

Suivi biologique

- Invertébrés
- Diatommées
- Poissons

Suivi hydromorphologique

- Protocole CARHYCE
- Profil en long
- Profil en travers
- Mesures granulométriques

Continuité

- Protocole ICE

**Recharge en granulats par dôme
SAINTACTL007**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Protection des biens et des personnes

Objectifs : Amélioration de la dynamique fluviale / Améliorer les fonctionnalités du lit majeur

Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau du Saint-Maurice
Masse d'eau : FRFR327C

Commune RG : Saint-Maurice-Sur-Adour

Commune RD : Grenade-Sur-L'Adour

Diagnostic :
Cours d'eau ayant subi des travaux de recalibrage et de rectification importants

Précision :
Accès possible depuis les deux rives. Un débroussaillage est à prévoir sur quelques tronçons avant intervention.



Description des travaux

Quantité : 417 ml

Réalisation des travaux en **année 5**

Détail :

Cette action a pour finalité de favoriser le débordement du cours d'eau en période de hautes eaux. Pour cela, des apports en granulats seront réalisés de façon ponctuelle sur des radiers existants. Chaque recharge est profilée en « dôme ». La pente des dômes doit être relativement faible (ici environ 2%). Le diamètre des matériaux choisis doit être supérieur aux plus grosses fractions identifiées lors des prospections (ici 0 à 12 cm). Il est préconisé de déposer une couche de matériaux fins pour boucher les interstices éventuels.

Plans :

- SAINACTL007_EI_PI_VP_Pt
- SAINACTL007_AV_Pi_VP

Financement :

Montant prévisionnel (€ HT) : 4170



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Perturbations de la faune et la flore par les travaux (piétinement, bruit...).

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Elévation de la ligne d'eau (entre 20 et 50 cm)
- Diminution des phénomènes d'érosion régressive (incision du lit).
- Restauration des capacités de débordement à un débit proche du débit de crue biennale
- Restauration d'une granulométrie naturelle.
- Diversification des écoulements, des habitats et de la biocénose.
- Restauration des écoulements hyporhéiques, améliorant la capacité autoépuration de l'eau.

Les incidences de l'action seront très positives sur la biocénose et les milieux aquatiques.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Réalisation des travaux d'aval en amont
- Pas d'interruption de la continuité hydraulique
- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge
- Choix des matériaux : respecter la géologie locale (carrières proches)
- En cas de dysfonctionnements majeurs, les aménagements seront repris ou retirés par le SIMAL

Suivi et évaluation

Approche cartographique	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi biologique	
Invertébrés	<input type="checkbox"/>
Diatomées	<input type="checkbox"/>
Poissons	<input type="checkbox"/>
Suivi hydromorphologique	
Protocole CARHYCE	<input type="checkbox"/>
Profil en long	<input checked="" type="checkbox"/>
Profil en travers	<input type="checkbox"/>
Mesures granulométriques	<input type="checkbox"/>
Continuité	
Protocole ICE	<input checked="" type="checkbox"/>

**Recharge en granulats par dôme
PESQACTL005**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Protection des biens et des personnes

Objectifs : Amélioration de la dynamique fluviale / Améliorer les fonctionnalités du lit majeur

Localisation

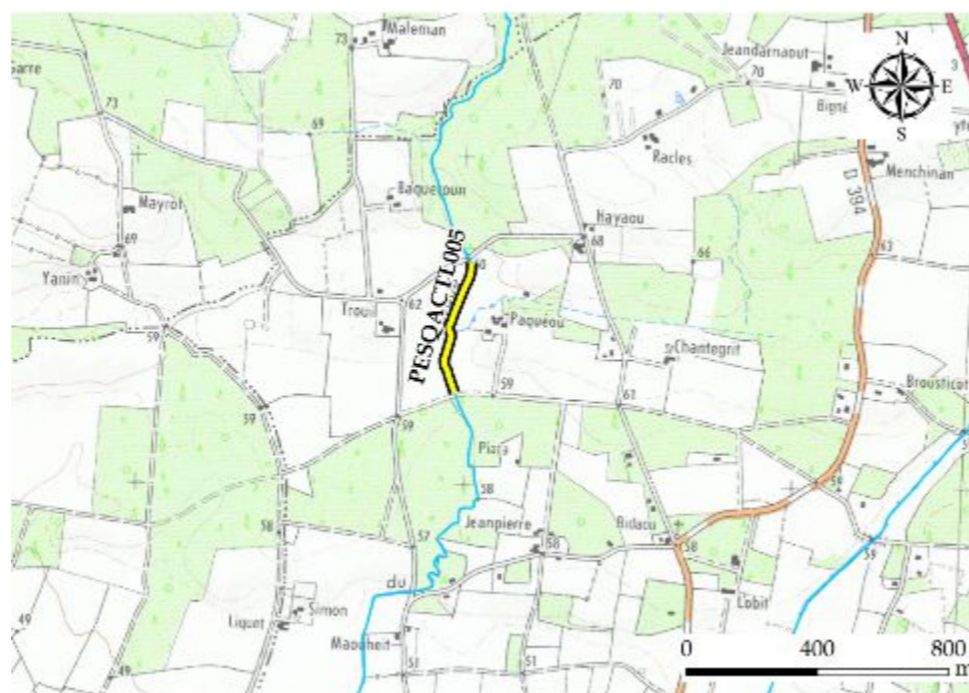
Cours d'eau : Le ruisseau du Pesque

Masse d'eau : FRFR327C

Commune : Saint-Maurice-Sur-L'Adour

Diagnostic :
Cours d'eau ayant subi des travaux de recalibrage et de rectification importants

Précision :
Accès possible depuis les deux rives. Un débroussaillage est à prévoir sur quelques tronçons avant intervention.



Description des travaux

Quantité : 421 ml

Réalisation des travaux en **année 5**

Détail :

Cette action a pour finalité de favoriser le débordement du cours d'eau en période de hautes eaux. Pour cela, des apports en granulats seront réalisés de façon ponctuelle sur des radiers existants. Chaque recharge est profilée en « dôme ». La pente des dômes doit être relativement faible (ici environ 2%).

Le diamètre des matériaux choisis doit être supérieur aux plus grosses fractions identifiées lors des prospections (ici ~0 à 12 cm). Il est préconisé de déposer une couche de matériaux fins pour boucher les interstices éventuels.

Plans :

- PESQACTL005_EI_PI_VP_Pt
- PESQACTL005_AV_Pi_VP

Financement :

Montant prévisionnel (€ HT) : 421



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Perturbations de la faune et la flore par les travaux (piétinement, bruit...).

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Elévation de la ligne d'eau (entre 20 et 50 cm) entraînant la reconnexion avec les annexes hydrauliques.
- Diminution des phénomènes d'érosion régressive (incision du lit).
- Restauration des capacités de débordement.
- Diversification des écoulements, des habitats et de la biocénose.
- Restauration des écoulements hyporhéiques, améliorant la capacité autoépuratrice de l'eau.

Les incidences de l'action seront très positives sur la biocénose et les milieux aquatiques.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Réalisation des travaux d'aval en amont
- Pas d'interruption de la continuité hydraulique
- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge
- Choix des matériaux : respecter la géologie locale (carrières proches)
- En cas de dysfonctionnements majeurs, les aménagements seront repris ou retirés par le SIMAL

Suivi et évaluation

Approche cartographique	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi biologique	
Invertébrés	<input type="checkbox"/>
Diatommées	<input type="checkbox"/>
Poissons	<input type="checkbox"/>
Suivi hydromorphologique	
Protocole CARHYCE	<input type="checkbox"/>
Profil en long	<input checked="" type="checkbox"/>
Profil en travers	<input type="checkbox"/>
Mesures granulométriques	<input checked="" type="checkbox"/>
Continuité	
Protocole ICE	<input type="checkbox"/>

**Recharge en granulats par dôme
SAINACTL011**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Protection des biens et des personnes

Objectifs : Amélioration de la dynamique fluviale

Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau du Saint-Maurice
Masse d'eau : FRFR327C

Commune RG : Saint-Maurice-Sur-Adour
Commune RD : Grenade-Sur-L'Adour

Diagnostic :
Cours d'eau ayant subi des travaux de recalibrage et de rectification importants

Précision :
Il s'agit du bras principal du Pesque. Quelques dizaines de mètres en amont du site, on retrouve le seuil de répartition (en ruine) d'un ancien moulin.



Description des travaux

Quantité : 353 ml
Réalisation des travaux en **année 3**

Détail :
Cette action a pour finalité de favoriser le débordement du cours d'eau en période de hautes eaux. Pour cela, des apports en granulats seront réalisés de façon ponctuelle sur des radiers existants. Chaque recharge est profilée en « dôme ». La pente des dômes doit être relativement faible (ici environ 3%). Le diamètre des matériaux choisis doit être supérieur aux plus grosses fractions identifiées lors des prospections (ici ~0 à 12 cm). Il est préconisé de déposer une couche de matériaux fins pour boucher les interstices.

Plans :
- SAINACTL011_EI_Pt
- SAINACTL011_EI_PI_V
- SAINACTL011_AV_P_Pi_VP

Financement :
Montant prévisionnel (€ HT) : 3540



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Perturbations de la faune et la flore par les travaux (piétinement, bruit...).

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Elévation de la ligne d'eau (entre 20 et 50 cm) entraînant la reconnexion avec les annexes hydrauliques.
- Diminution des phénomènes d'érosion régressive (incision du lit).
- Restauration des capacités de débordement.
- Diversification des écoulements, des habitats et de la biocénose.
- Restauration des écoulements hyporhéiques, améliorant la capacité autoépuration de l'eau.

Les incidences de l'action seront très positives sur la biocénose et les milieux aquatiques.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Réalisation des travaux d'aval en amont
- Pas d'interruption de la continuité hydraulique
- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge
- Choix des matériaux : respecter la géologie locale (carrières proches)
- En cas de dysfonctionnements majeurs, les aménagements seront repris ou retirés par le SIMAL

Suivi et évaluation

- Approche cartographique**
- Suivi biologique**
 - Invertébrés
 - Diatommées
 - Poissons
- Suivi hydromorphologique**
 - Protocole CARHYCE
 - Profil en long
 - Profil en travers
 - Mesures granulométriques
- Continuité**
 - Protocole ICE

**Renaturation du lit - diversification
GIOUACTL010**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Qualité de la rivière

Objectifs : Restaurer la dynamique naturel du cours d'eau / Diversifier les habitats du lit mineur

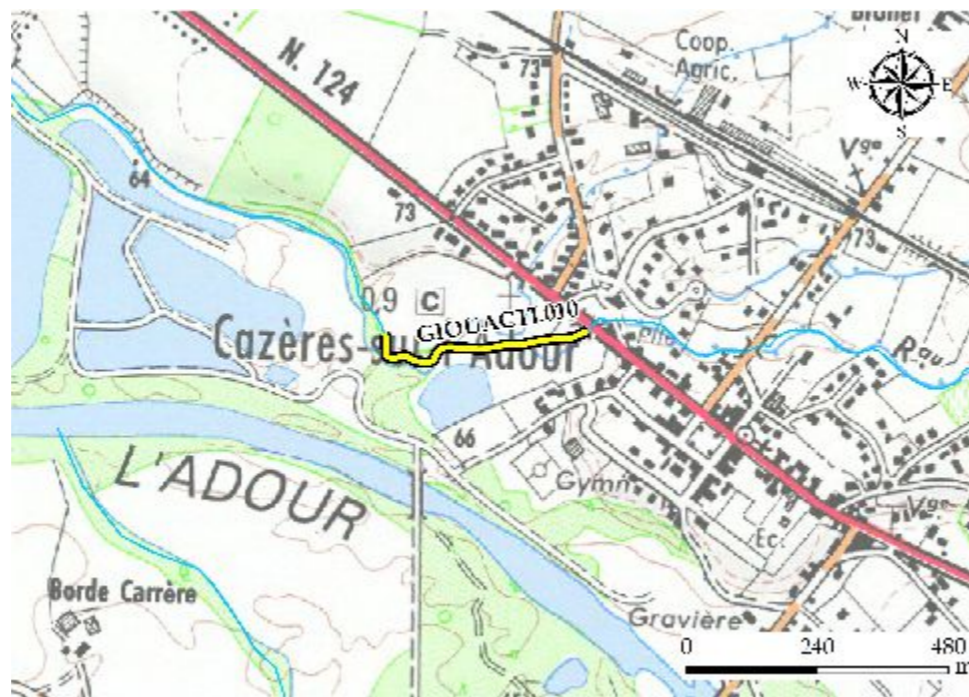
Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau du Gioulé
Masse d'eau : FRFRR327C_11
Commune : Cazères-Sur-l'Adour

Diagnostic :
Cours d'eau ayant subi des travaux de recalibrage et de rectification importants

Précision :
Une convention de passage devra être signée avec les propriétaires rive gauche pour l'accès à la partie médiane.

Deux accès sont possibles :
- Par l'aval, en traversant la carrière
- Par l'amont, au niveau du parking en rive gauche



Description des travaux

Quantité : 433 ml
Réalisation des travaux en **année 2**

Détail :
Sur ce tronçon, les écoulements sont homogènes, les habitats sont peu diversifiés. Il est donc prévu de dynamiser les écoulements du cours d'eau en intégrant différents types d'aménagements :

- Pose de blocs épars : il s'agit de répartir environ 150 blocs sur environ 120 m (soit une vingtaine de blocs tous les 15 m environ) ce qui représente au total environ 25 m³.

- Pose d'épis/défecteurs : les dimensions et les quantités sont fournis sur les plans d'APD

- Création de banquettes minérales : les dimensions et les quantités sont fournis sur les plans d'APD

Plans :
- GIOUACTL010_EI_PI_VP_Pt
- GIOUACTL010_AV_Pi_VP

Financement :
Montant prévisionnel (€ HT) : 12990



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Perturbations de la faune et la flore par les travaux (piétinement, bruit...).

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Diversification des écoulements, des habitats et de la biocénose.
- Restauration d'une hauteur d'eau semblable à l'origine (+ 20 cm environ).
- Amélioration de la qualité de l'eau (oxygène et fonction autoépuration).
- Amélioration des frayères et création de caches et d'abris pour la faune.

Cette action sera bénéfique au développement de la faune et la flore.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Réalisation des travaux d'aval en amont
- Pas d'interruption de la continuité hydraulique
- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi biologique	
Invertébrés	<input type="checkbox"/>
Diatommées	<input type="checkbox"/>
Poissons	<input type="checkbox"/>
Suivi hydromorphologique	
Protocole CARHYCE	<input checked="" type="checkbox"/>
Profil en long	<input type="checkbox"/>
Profil en travers	<input type="checkbox"/>
Mesures granulométriques	<input type="checkbox"/>
Continuité	
Protocole ICE	<input type="checkbox"/>

**Renaturation du lit - diversification
BORDACTL014**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Qualité de la rivière

Objectifs : Restaurer la dynamique naturel du cours d'eau / Diversifier les habitats du lit mineur

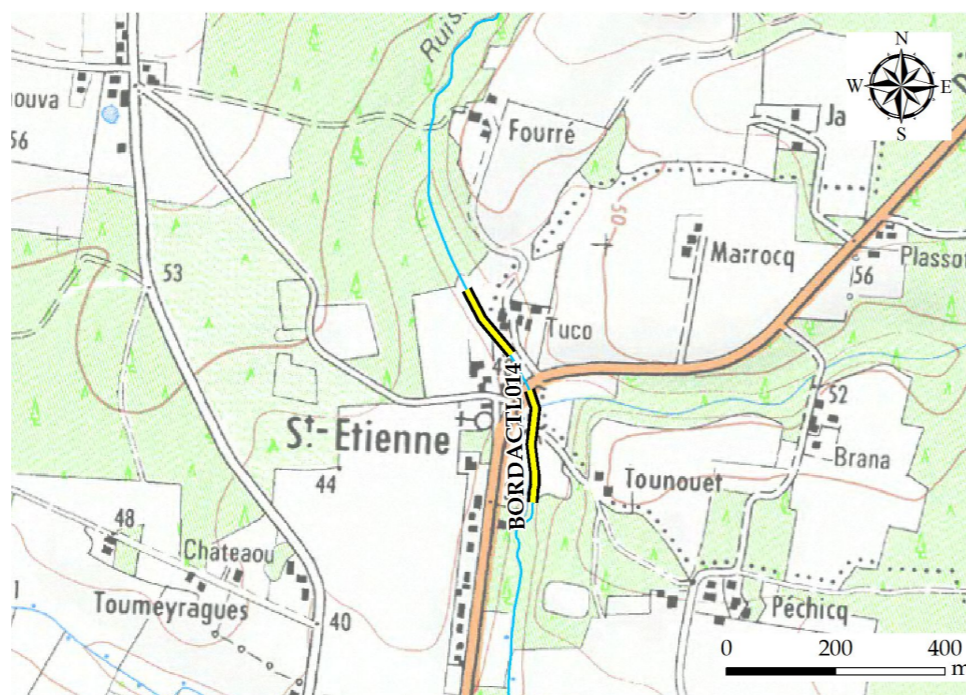
Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau du Moulin de Bordes
Masse d'eau : FRFR327C_20

Commune : Souprosse

Diagnostic :
Cours d'eau ayant subi des travaux de recalibrage et de rectification importants

Précision :
Accès simple depuis la route départementale ; possibilité de circuler à pied depuis la rive droite (accès sur des terrains privés)



Description des travaux

Quantité : 354 ml
Réalisation des travaux en **année 4**

Détail :
Sur ce tronçon, les habitats sont peu diversifiés. La pente est de 0.2%. Il est donc prévu de dynamiser les écoulements du cours d'eau en intégrant différents types d'aménagement :

- Pose de blocs épars : il s'agit de répartir environ 100 blocs sur environ 140 m (soit une vingtaine de blocs tous les 15 m environ) ce qui représente au total environ 8 m³

- Pose d'épis/défecteurs : les dimensions et les quantités sont fournis sur les plans d'APD

Plans :
- BORDACTL014_EI_VP_Pt
- BORDACTL014_AV_P_VP_Pt

Financement :
Montant prévisionnel (€ HT) : 10620



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Perturbations de la faune et la flore par les travaux (piétinement, bruit...).

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Diversification des écoulements, des habitats et de la biocénose.
- Restauration d'une hauteur d'eau semblable à l'origine (+ 20 cm environ).
- Amélioration de la qualité de l'eau (oxygène et fonction autoépuration).
- Amélioration des frayères et création de caches et d'abris pour la faune.

Cette action sera bénéfique au développement de la faune et la flore. De plus, ces incidences seront positives sur les milieux naturels.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Réalisation des travaux d'aval en amont
- Pas d'interruption de la continuité hydraulique
- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi biologique	
Invertébrés	<input checked="" type="checkbox"/>
Diatommées	<input checked="" type="checkbox"/>
Poissons	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi hydromorphologique	
Protocole CARHYCE	<input checked="" type="checkbox"/>
Profil en long	<input type="checkbox"/>
Profil en travers	<input type="checkbox"/>
Mesures granulométriques	<input type="checkbox"/>
Continuité	
Protocole ICE	<input type="checkbox"/>

**Renaturation du lit - diversification
BORDACTL024**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Qualité de la rivière

Objectifs : Restaurer la dynamique naturel du cours d'eau / Diversifier les habitats du lit mineur

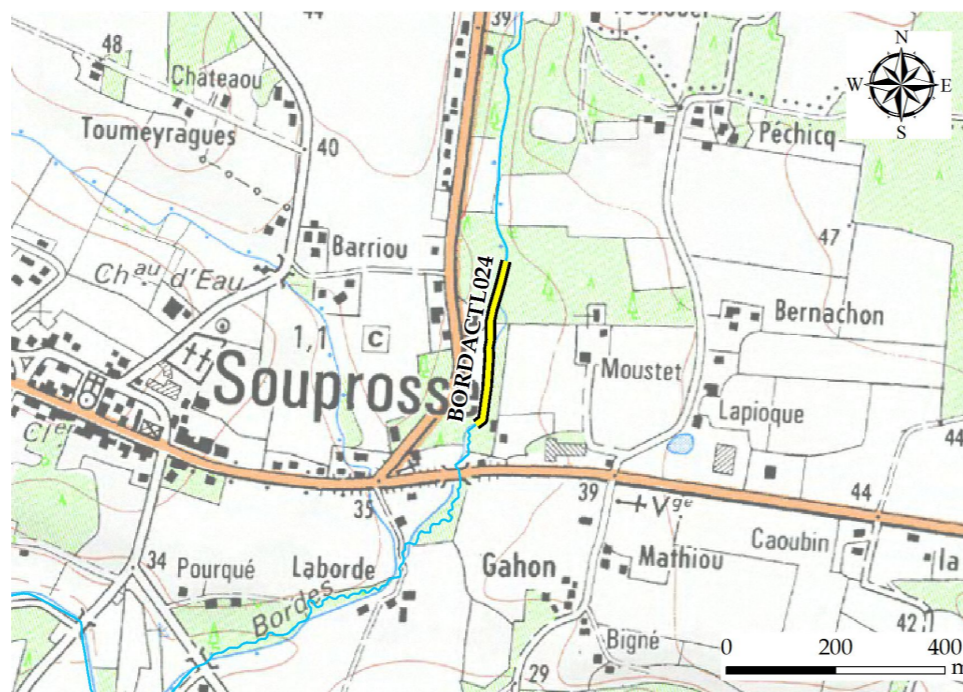
Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau du Moulin de Bordes
Masse d'eau : FRFR327C_20

Commune : Souprosse

Diagnostic :
Cours d'eau ayant subi des travaux de recalibrage et de rectification importants

Précision :
Lit mineur plus encaissé que sur le site de BORDACTL024



Description des travaux

Quantité : 308 ml
Réalisation des travaux en **année 4**

Détail :
Sur ce tronçon, les habitats sont peu diversifiés. La pente est de 0.2%. Il est donc prévu de dynamiser les écoulements du cours d'eau en intégrant différents types d'aménagement :
- Pose d'épis/défecteurs : les dimensions et les quantités sont fournies sur les plans d'APD

Plans :
- BORDACTL024_EI_VP_Pt
- BORDACTL024_AVP_VP_Pt

Financement :
Montant prévisionnel (€ HT) : 9240



Taux de financement (%)	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Perturbations de la faune et la flore par les travaux (piétinement, bruit...).

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Diversification des écoulements, des habitats et de la biocénose.
- Restauration d'une hauteur d'eau semblable à l'origine (+ 20 cm environ).
- Amélioration de la qualité de l'eau (oxygène et fonction autoépuration).
- Amélioration des frayères et création de caches et d'abris pour la faune.

Cette action sera bénéfique au développement de la faune et la flore. De plus, ces incidences seront positives sur les milieux naturels.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Réalisation des travaux d'aval en amont
- Pas d'interruption de la continuité hydraulique
- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi biologique	
Invertébrés	<input checked="" type="checkbox"/>
Diatommées	<input checked="" type="checkbox"/>
Poissons	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi hydromorphologique	
Protocole CARHYCE	<input checked="" type="checkbox"/>
Profil en long	<input type="checkbox"/>
Profil en travers	<input type="checkbox"/>
Mesures granulométriques	<input type="checkbox"/>
Continuité	
Protocole ICE	<input type="checkbox"/>

**Renaturation du lit - diversification
LUZOACTL001**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Qualité de la rivière

Objectifs : Restaurer la dynamique naturel du cours d'eau / Diversifier les habitats du lit mineur

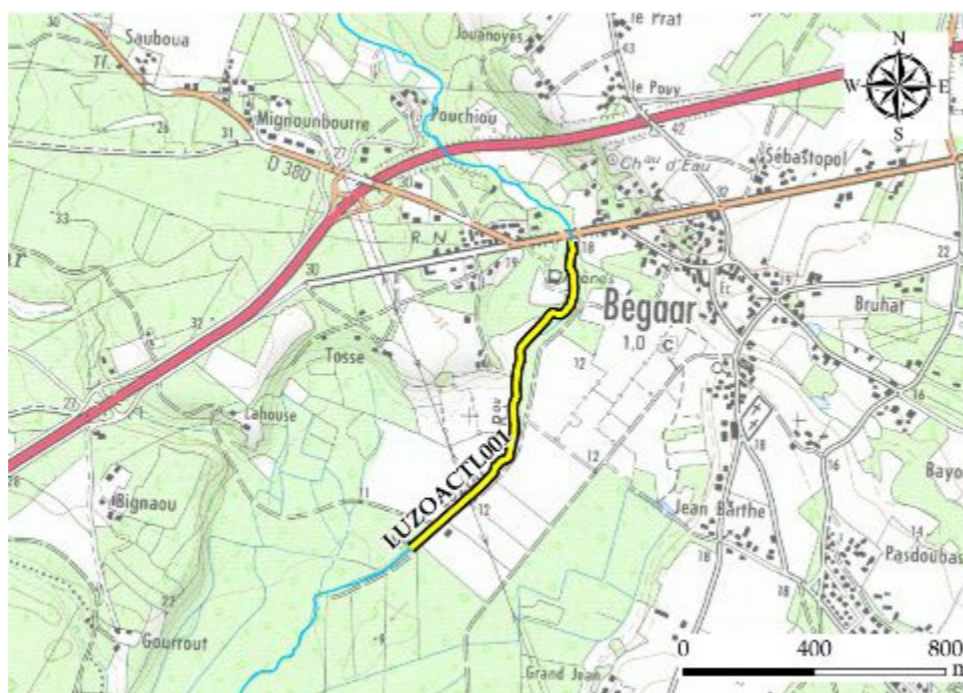
Localisation

Cours d'eau : Le Luzou
Masse d'eau : FRFR233

Commune : Begaar

Diagnostic :
Cours d'eau ayant subi des travaux de recalibrage et de rectification importants

Précision :
Un chemin longe toute la rive droite.



Description des travaux

Quantité : 1000 ml
Réalisation des travaux en **année 6**

Détail :
Les habitats rivulaires sont faibles sur ce tronçon. Il s'agit de venir diversifier les zones de refuge et de caches pour les poissons en fixant des embâcles en berge. Ces derniers peuvent être fixés de deux façons :

- soit par le biais de pieux en bois enfoncés au 2/3 dans le substrat ;
- soit attaché directement à un arbre bien enraciné en berge.

Une proposition de répartition des embâcles a été réalisée sur le plan joint. Toutefois, il reviendra au maître d'ouvrage de définir plus précisément les interventions lors du lancement des travaux. Les matériaux utilisés peuvent provenir des actions d'entretien de la ripisylve des affluents et de l'Adour.

Plans :
- LUZOACTL001_LUZOACTP001_EI_VP_Pt_PI
- LUZOACTL001_LUZOACTP001_AV_P_VP_PI

Financement :
Montant prévisionnel (€ HT) : 34920



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Perturbations de la faune et la flore par les travaux (piétinement, bruit...).

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Incidences permanentes :
- Diversification des écoulements, des habitats et de la biocénose.
 - Amélioration de la qualité de l'eau (oxygène et fonction autoépuration).

Cette action sera bénéfique au développement de la faune et la flore. De plus, ces incidences seront positives sur les milieux naturels.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Réalisation des travaux d'aval en amont
- Pas d'interruption de la continuité hydraulique
- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique		<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi biologique	Invertébrés	<input type="checkbox"/>
	Diatommées	<input type="checkbox"/>
	Poissons	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi hydromorphologique	Protocole CARHYCE	<input type="checkbox"/>
	Profil en long	<input type="checkbox"/>
	Profil en travers	<input type="checkbox"/>
	Mesures granulométriques	<input type="checkbox"/>
Continuité	Protocole ICE	<input type="checkbox"/>

Renaturation du lit - diversification
BOURACTL006

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Qualité de la rivière

Objectifs : Restaurer la dynamique naturel du cours d'eau / Diversifier les habitats du lit mineur

Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau du Bourg

Masse d'eau : FRFR233_2

Commune : Laluche

Diagnostic :
Cours d'eau ayant subi des travaux de recalibrage et de rectification importants

Précision :
Accès depuis la route départementale. Espace public de Laluche en rive gauche



Description des travaux

Quantité : 157 ml

Réalisation des travaux en **année 1**

Détail :

Dans un premier temps afin de limiter le risque érosion en amont des bâtiments publics, un talutage de la berge rive gauche est prévu en pente douce.

Ensuite, il est proposé de créer des habitats piscicoles dans le lit mineur :

- Pose de blocs épars : il s'agit de répartir environ 30 blocs sur environ 50 m ce qui représente au total environ 3 m³.

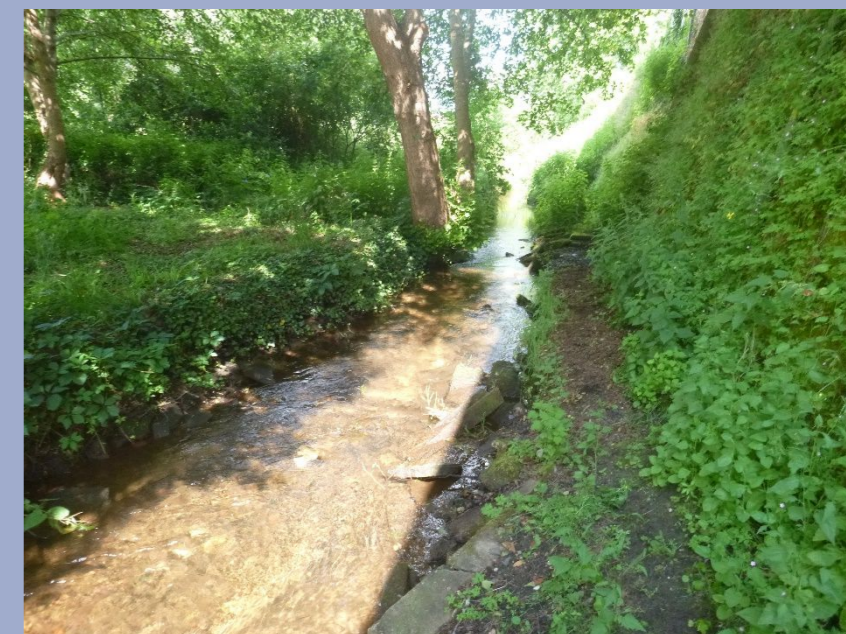
- Pose d'épis/défecteurs : les dimensions et les quantités sont fournis sur les plans d'APD

Plans :

- BOURACTL006_EI_VP_Pt_PI
- BOURACTL006_AV_PVP_PI

Financement :

Montant prévisionnel (€ HT) : 4710



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Perturbations de la faune et la flore par les travaux (piétinement, bruit...).

Incidences permanentes :

- Diversification des écoulements, des habitats et de la biocénose.
- Amélioration de la qualité de l'eau (oxygène et fonction autoépuration).
- Amélioration des frayères et création de caches et d'abris pour la faune.

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Cette action sera bénéfique au développement de la faune et la flore. De plus, ces incidences seront positives sur les milieux naturels.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Réalisation des travaux d'aval en amont
- Pas d'interruption de la continuité hydraulique
- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique		<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi biologique	Invertébrés	<input type="checkbox"/>
	Diatommées	<input type="checkbox"/>
	Poissons	<input type="checkbox"/>
Suivi hydromorphologique	Protocole CARHYCE	<input type="checkbox"/>
	Profil en long	<input type="checkbox"/>
	Profil en travers	<input type="checkbox"/>
	Mesures granulométriques	<input checked="" type="checkbox"/>
Continuité	Protocole ICE	<input type="checkbox"/>

**Renaturation du lit – réduction de section
BORDACTL006**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Qualité de la rivière

Objectifs : Restaurer la dynamique naturel du cours d'eau / Diversifier les habitats du lit mineur

Localisation

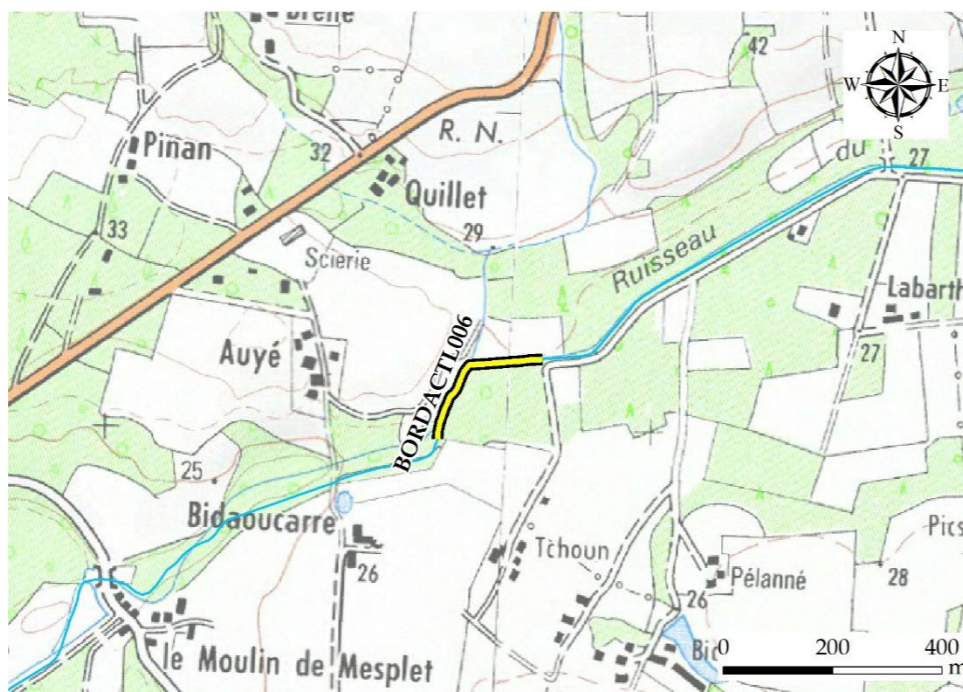
Cours d'eau : Le ruisseau du Moulin de Bordes
Masse d'eau : FRFR327C_20

Commune : Souprosse

Diagnostic :
Cours d'eau ayant subi des travaux de recalibrage et de rectification importants

L'occupation du sol est la prairie sur chaque rive.

Précision :
L'accès au cours d'eau est facilité en raison de l'absence de ripisylve. En rive gauche, il s'agit d'une prairie de pâturage pour chevaux.



Description des travaux

Quantité : 284 ml
Réalisation des travaux en **année 4**

Détail :
Sur ce tronçon, les écoulements sont homogènes, les habitats sont peu diversifiés. Il est donc prévu de dynamiser les écoulements du cours d'eau en créant des banquettes minérales. Au total, 22 banquettes sont prévues soit un volume d'environ 70 m³. Les dimensions sont variables en fonction de la largeur du cours d'eau (plans d'APD).

Plans :
- BORDACTL006_EI_VP_Pt_PI
- BORDACTL006_AV_P_VP_PI

Financement :
Montant prévisionnel (€ HT) : 11360



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Perturbations de la faune et la flore par les travaux (piétinement, bruit...).

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Diversification des écoulements, des habitats et de la biocénose.
- Restauration d'une hauteur d'eau semblable à l'origine (+ 20 cm environ).
- Amélioration de la qualité de l'eau (oxygène et fonction autoépuratoire).
- Amélioration des frayères et création de caches et d'abris pour la faune.

Cette action sera bénéfique au développement de la faune et la flore. De plus, ces incidences seront positives sur les milieux naturels.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Réalisation des travaux d'aval en amont
- Pas d'interruption de la continuité hydraulique
- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi biologique	
Invertébrés	<input checked="" type="checkbox"/>
Diatommées	<input checked="" type="checkbox"/>
Poissons	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi hydromorphologique	
Protocole CARHYCE	<input checked="" type="checkbox"/>
Profil en long	<input type="checkbox"/>
Profil en travers	<input type="checkbox"/>
Mesures granulométriques	<input type="checkbox"/>
Continuité	
Protocole ICE	<input type="checkbox"/>

**Renaturation du lit - réduction de section
GIOUACTL009**

Maître d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Qualité de la rivière

Objectifs : Restaurer la dynamique naturel du cours d'eau / Diversifier les habitats du lit mineur

Localisation

Cours d'eau : Le ruisseau du Gioulé
Masse d'eau : FRFR327C_11

Commune : Le Vignau

Diagnostic :
Cours d'eau ayant subi des travaux de recalibrage et de rectification importants

Le tronçon concerné est bordé par des parcelles agricoles.

Précision :
L'accès au site sera effectué depuis le lieu-dit Lamole.



Description des travaux

Quantité : 846 ml
Réalisation des travaux en **année 4**

Détail :
Une partie des travaux de réduction de section sont prévus suite au démantèlement du seuil (GIOUACTP008). Il est donc préconisé de réaliser les travaux de réduction de section en année 4.
Il est prévu, à ce stade, la réalisation de 13 banquettes minérales pour une surface totale de 424 m².

Plans :
- GIOUACTP008_GIOUACTL009_EI_PI_VP_Pt
- GIOUACTP008_GIOUACTL009_AVP_PI_VP_VC

Financement :
Montant prévisionnel (€ HT) : 33840



	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action n'est pas susceptible d'impacter un site Natura 2000, en raison de l'éloignement de la zone et de son absence de connexion.

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Perturbations de la faune et la flore par les travaux (piétinement, bruit...).

Incidences permanentes :

- Diversification des écoulements, des habitats et de la biocénose.
- Amélioration de la qualité de l'eau (oxygène et fonction autoépuration).
- Amélioration des frayères et création de caches et d'abris pour la faune.
- Réduction des nuisances dues à une trop faible lame d'eau (évaporation, eutrophisation, nuisances olfactives...).

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Cette action sera bénéfique au développement de la faune et la flore. De plus, ces incidences seront positives sur les milieux naturels.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Réalisation des travaux d'aval en amont
- Pas d'interruption de la continuité hydraulique
- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Installation de barrages filtrants pour limiter les MES
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de fraie
- Stockage des engins et matériaux en berge

Suivi et évaluation

Approche cartographique	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi biologique	
Invertébrés	<input checked="" type="checkbox"/>
Diatommées	<input checked="" type="checkbox"/>
Poissons	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi hydromorphologique	
Protocole CARHYCE	<input checked="" type="checkbox"/>
Profil en long	<input type="checkbox"/>
Profil en travers	<input type="checkbox"/>
Mesures granulométriques	<input type="checkbox"/>
Continuité	
Protocole ICE	<input type="checkbox"/>

Restauration de frayères à brochets
ADOUACTS001

Maitre d'ouvrage : SIMAL

Enjeu : Qualité de la rivière

Objectifs : Maintenir les milieux naturels particuliers

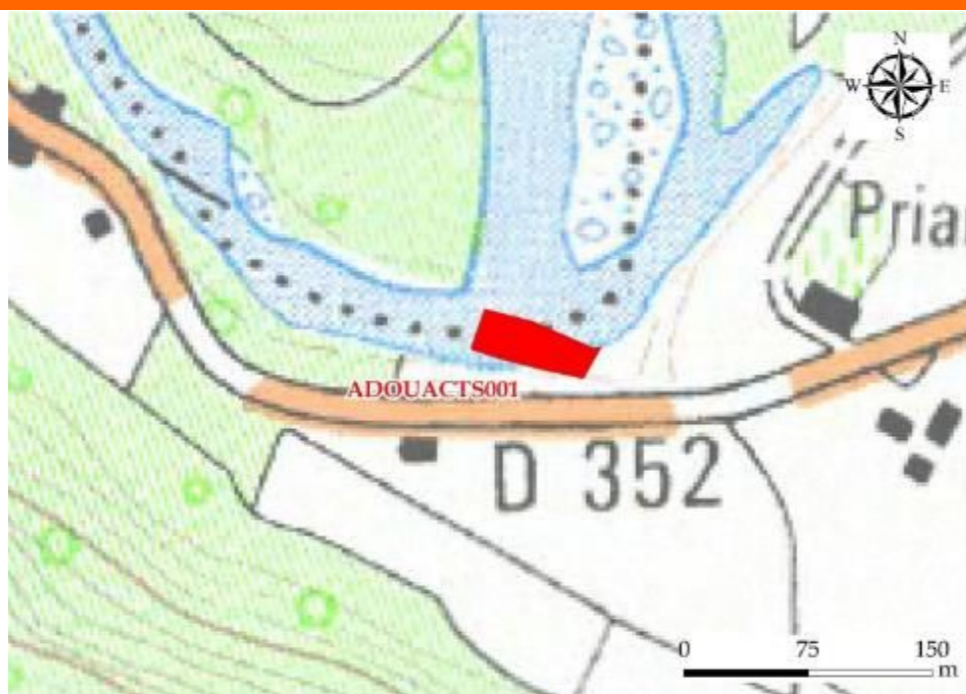
Localisation

Cours d'eau : L'Adour
Masse d'eau : FRFR327C

Commune RG : Larrivière-Saint-Savin

Commune RD : Grenade sur l'Adour

Précision :



Description des travaux

Quantité : 900 m²

Réalisation des travaux en **année 3**

Détail :

Une première étape d'arrachage de Jussie est prévue sur la frayère, il s'agit de l'action ADOUACTS003 vue précédemment.

La seconde étape, sujet de cette action, consistera à traiter la zone de dépôt située en rive droite du bras mort qui favorise le développement de la Jussie et bloque les écoulements. La frayère sera reprofilée pour améliorer sa fonctionnalité. D'après des relevés topographiques réalisés par la FDAAPPMA des Landes. Le volume de sédiments à traiter sera d'environ 150 à 200 m³. Ces sédiments seront transférés sur la partie gauche de la zone, régalez en sommet de berge. Ils ne seront en aucun cas extraits du lit majeur de l'Adour. Ces matériaux seront régalez sur une surface d'environ 200 m².

Afin de permettre l'accès aux engins, il sera nécessaire de créer une ouverture dans les boisements. Le cheminement qui sera emprunté est celui qui a été utilisé en 2012 pour traiter la végétation. Le chemin d'accès fera environ 630 m de long.

Le passage retenu passera sur les habitats « plantations de peupliers » et « formation spontanées de peupliers » en évitant de passer dans l'habitat « saulaies à saules blancs », situé à proximité. L'ouverture à créer fera 4 à 5 mètres de large sur environ 500 mètres de long. Les arbres coupés seront exportés de la zone. C'est l'érable Négundo qui sera principalement traité en raison de sa prolifération suite à la tempête Klaus.

Ce cheminement n'aura pas vocation à être maintenu ou entretenu, une fois les travaux exécutés. De plus, afin de limiter tout accès à des véhicules non autorisés, une fois les travaux terminés des troncs seront positionnés en travers du sentier ouvert. Ce débroussaillage n'a pas vocation à mettre fin à la destination forestière du site. En effet, il s'agit d'un chemin d'accès temporaire qui ne sera pas entretenu. Pour cette raison, ce débroussaillage ne nécessite pas de demande d'autorisation de défrichage conformément à l'article L.341-1 et suivants du code forestier.

Pour rappel de l'article L341-1 et suivants du code forestier : « Est un défrichage toute opération volontaire entraînant directement ou indirectement la destruction de l'état boisé d'un terrain et mettant fin à sa destination forestière. » « Tout défrichage nécessite l'obtention d'une autorisation préalable de l'administration, sauf s'il est la conséquence indirecte d'opérations entreprises en application d'une servitude d'utilité publique (distribution d'énergie). »

Le SIMAL assure le portage des travaux et la maîtrise d'ouvrage pour ce projet. La Fédération départementale de Pêche des Landes (FDAAPPMA) accompagnera le syndicat en finançant le restant à charge, financements déduits.

Financement :

Montant prévisionnel (€ HT) : 10 000

	Agence de l'eau	Conseil régional	Conseil départemental	Maître d'ouvrage
Taux de financement (%)	50	20	10	20

Incidences temporaires et permanentes

Incidences sur la conservation des sites Natura 2000 :

Cette action se situe sur la ZSC de l'Adour (FR7200724). Les travaux qu'elle nécessite pourraient être source de perturbations (piétinements, bruits, pollutions accidentelles, mobilisation MES...) sur les espèces ou les habitats. **Cependant, en raison de la faible durée des travaux et de son emprise limitée, cette action ne remettra pas en cause l'état de conservation de ce site Natura 2000.**

Incidences en phase travaux :

- Augmentation des MES dans l'eau, entraînant une augmentation de la turbidité et du colmatage des substrats en aval.
- Perturbations de la faune et la flore par les travaux (piétinement, bruit, débroussaillage...)

Les incidences temporaires ne seront pas significatives sur les milieux naturels. En effet, ces perturbations resteront limitées dans le temps et l'espace.

Incidences permanentes :

- Préservation et restauration d'annexes hydrauliques (amélioration des connexions avec la nappe).
- Limitation de l'intensité des crues.
- Diversification des habitats et de la biocénose.
- Augmentation de la capacité épuratoire, et donc amélioration de la qualité de l'eau.
- Amélioration des zones de reproduction du brochet (carnassier protégé en France et très prisé des pêcheurs).

Les incidences permanentes seront très positives sur les milieux aquatiques et les espèces qui en dépendent.

Prescriptions et mesures de réduction

Pas de mesures compensatoires

- Nécessité de prévenir les riverains concernés ainsi que l'AFB
- Période de travaux en étiage et en dehors des périodes de reproduction des poissons et des oiseaux
- Stockage des engins et matériaux en berge
- Prévention des pollutions par des moyens adaptés
- Nettoyage des engins au jet haute pression pour éviter l'apport de propagules d'espèces envahissantes

Suivi et évaluation

Approche cartographique

Suivi biologique

Invertébrés

Diatommées

Poissons

Suivi hydromorphologique

Protocole CARHYCE

Profil en long

Profil en travers

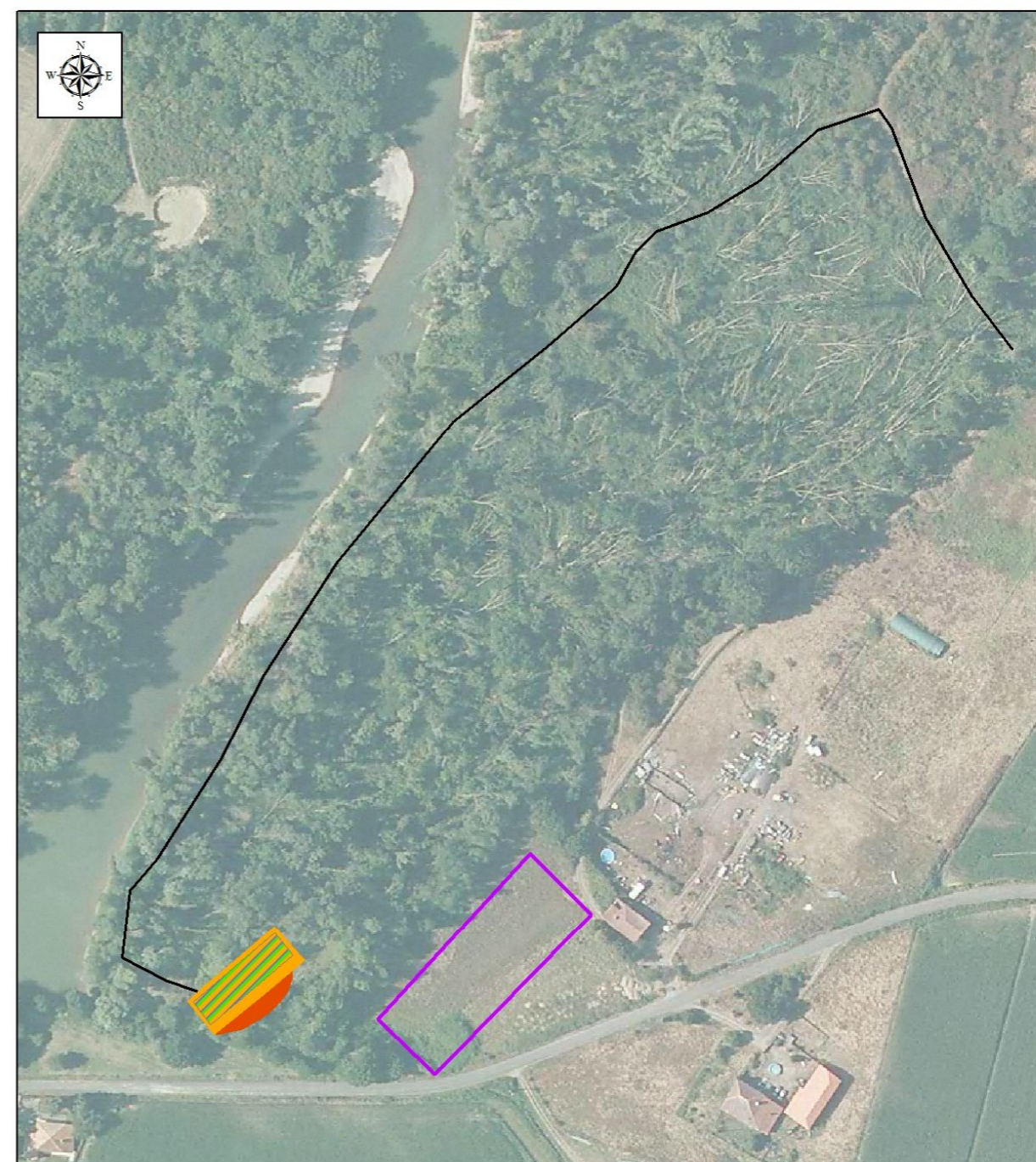
Mesures granulométriques

Continuité

Protocole ICE

Cartographie des interventions (source SIMAL/FDAAPPMA)

Retrait de la Jussie et restauration de la frayère à brochets



Légende

- Chemin d'accès
- ▨ Jussie
- Zone de dépôt des sédiments
- ▭ Zone de stockage de la Jussie
- Frayère à brochets